

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 29 août 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS

U14

Suite à un problème au niveau de l'alignement des calendriers entre le District et la Ligue, nous vous informons qu'une mise à jour a été faite pour que les alternances soient respectées. Cela ne modifie en rien les journées de pratique, mais l'ordre de vos rencontres a été changé.

SENIORS

D5D/D5E

La Commission inverse les équipes d'YVELINES US. L'équipe 1 évoluera en D5E et l'équipe 2 en D5D. L'équipe 1 étant toujours affectée à sa poule géographique correspondante.

INSCRIPTIONS

SENIORS

La Commission prend note des nouveaux engagements suivants :

- ✓ INTERFOOT 78 : Affectée en D5A
- ✓ POISSY AS 3 : Affectée en D5A
- ✓ ACHERES CS 2 : Affectée en D5C.
- ✓ ST ARNOULT FC 1 : Affectée en D5E.

DEMANDES

VETERANS

CARRIERES S/S US

Suite au forfait général de sa CDM évoluant en Ligue, le club demande l'ajustement des es alternances et souhaite que son équipe 1 soit alternée avec son équipe 2.

La Commission a pris note, et échange le calendrier de votre équipe 2 en D5B avec celui de l'exempt.

U18

VERSAILLES 78 FC

Demande du club pour revenir sur sa demande d'alternance pour son équipe évoluant en D3.

La Commission a pris note.